

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 15 | ABSENTS EXCUSÉS 08 | VOTANTS 20
OBJET : N° L 25-04/10-21/FI VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 9 avril 2025 s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Saliha EL AMRANI Quentin CHIQUET FERCHAUD, Jean-Pierre DORIAN Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER.

Etaient absents excusés : Florence JOST donne procuration à Sylvie LAFAGE, Jean-François LAMOTHE, Hicham TARZA donne procuration à Jacques BREILLAT, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Nicole CAMPANER donne procuration à Josiane ROCHE, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU donne procuration à Jean Luc BELLEINGUER

Le scrutin a eu lieu, M Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire signale qu'il convient de mettre au vote les taux d'impositions de l'année 2025, suite à la notification des bases prévisionnelles adressées par les services fiscaux en date du 14 mars.

M le Maire propose de fixer les taux d'imposition comme suit, identiques aux taux de l'année 2024 :

- 44,77% pour la taxe sur le foncier bâti
- 54,56% pour la taxe sur le foncier non bâti.
- 15,15% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases/ (N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/ N-1 (%)
TFPB	3 705 000,00	1,83	44,77	0,00	1 658 729,00	1,83
TFPNB	35 600,00	1,63	54,56	0,00	19 423,00	1,63

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 14 avril 2025

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	328 900,00	-21,33	15,15	0,00	49 828,00	-21,33
TOTAL	4 069 500,00	-0,53			1 727 980,00	0,74

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, avec 18 voix pour et 2 abstentions (Jean Luc BELLEINGUER), les taux d'impositions ci-dessus exposés.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 14 avril 2025
Le Maire
Jacques Breillat





COMMUNE : 108 CASTILLON-LA-BATAILLE
ARRONDISSEMENT : 33 LIBOURNE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC COUTRAS-RAUZAN

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	3 638 106	44,77	112,23	3 705 000	1 658 729		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	35 026	54,56	138,63	35 600	19 423		
Taxe d'habitation (TH)	418 114	15,15	53,38	328 900	49 828		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
			Total		1 727 980		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle 8 (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
Taxe foncière bâties (TFB)				
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
	Produit total souhaité = 1 727 980			
	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			29 547	0	0	2 634	32 181

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
		32 181		

À BORDEAUX
Le 19 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
SAMUEL BARREAULT

Le
Pour la Commune,
Pour la Préfecture,



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20250414-L2504-192-IFI-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

